



## GROUPE DE TRAVAIL POLITIQUE DE LA VILLE NOTE PREPARATOIRE DE LA REUNION DU 3 MARS 2021

**Horaire** : mercredi 03/03 de 8h30 à 10h.

**Lieu** : réunion en visioconférence (informations de connexion dans la notice ci-jointe)

### Ordre du jour

- 1) 8h30 – 9h30 : **Audition du commissaire Christophe Gradel**
- 2) 9h30 – 10h : Retours d'expérience sur les modalités d'exonération de la **taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** pour les bailleurs sociaux.

### Audition du commissaire Christophe Gradel par les élus du groupe de travail

Pour la première séance de son cycle d'auditions de personnalités qualifiées, le groupe de travail reçoit **Christophe Gradel**, ancien chef de circonscription de Gennevilliers, désormais détaché au Syndicat des commissaires de la police nationale (SCPN).

A la suite de la séance préparatoire du 3 février dernier, il a été proposé d'auditionner le commissaire sur les points suivants.

- Questions générales :
  - Quelles sont les **spécificités des interventions** des forces de l'ordre dans les quartiers prioritaires ?
  - Quelle coordination entre la **police nationale** et la **police municipale** (lorsqu'il y en a une) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ?
  - Quelle gestion des **violences urbaines** par la police ?
- Questions liées à la sécurité en période de crise sanitaire :
  - Quelles perspectives pour intensifier la lutte contre les **violences conjugales**, lesquelles ont augmenté pendant les périodes de confinement ?
  - Quel retour sur le contrôle du **respect des consignes sanitaires** dans les QPV ?

Ces questions ont été transmises au commissaire. D'autres questions pourront lui être posées au fil des échanges. Par exemple :

- Quelles modalités d'action de la police nationale contre les réseaux de trafiquants de **drogue** dans les quartiers ?

- La police nationale est-elle informée de **difficultés de livraisons** dans certains quartiers dits « sensibles » ? Des communes ont été alertées sur cette problématique, des opérateurs ayant développé une nomenclature de « zones à risques » dans certaines villes. Par conséquent, les habitants ne peuvent parfois plus du tout se faire livrer certaines commandes et/ou se voient contraints d'aller récupérer celles-ci dans des dépôts éloignés de chez eux.

## Retours d'expérience sur l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les bailleurs sociaux

La question de l'**abattement de 30% de la TFPB** s'appliquant aux **bailleurs sociaux** pour les logements situés dans les QPV a été évoquée lors de la première réunion du groupe de travail. Les élus faisaient alors part de leurs difficultés à contrôler la bonne utilisation par les bailleurs sociaux des sommes correspondantes, certains organismes utilisant ces fonds pour couvrir des dépenses courantes, et non pour financer des projets d'intérêt social.

L'AMIF avait remonté ces difficultés à la ministre de la Ville, Nadia Hai, et proposé :

- La mise en place d'une **coordination nationale** pour harmoniser les pratiques des bailleurs sociaux et les conduire à **réinvestir ces montants dans des projets d'intérêt général**. Il a été suggéré que cette question puisse être traitée dans le cadre des contrats de ville. A la même période, la Cour des Comptes a publié un rapport préconisant notamment de mettre en place un contrôle de la politique d'entretien et de grosses réparations du parc des bailleurs sociaux, afin de s'assurer de la bonne utilisation des crédits spécifiques, dont l'abattement de la TFPB<sup>1</sup>.
- La **compensation** par l'Etat du **manque à gagner** que représente cette exonération pour les communes.

La ministre avait alors indiqué que les bailleurs sociaux devaient lui remettre prochainement des propositions concernant cette problématique et qu'aucune décision n'avait été arrêtée par le gouvernement à ce sujet.

Lors de la réunion du groupe de travail du 3 février dernier, des élus ont émis le souhait de prévoir un temps de partage d'expériences sur ce sujet.

---

<sup>1</sup> Evaluation de l'attractivité des quartiers prioritaires – rapport publié le 2 décembre 2020